Conditions Générales de Vente

Version V2611 – en vigueur au 16 novembre 2026

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le cabinet Armelle Vivien, enseigne Mindful Coachings (ci-après « l'Organisme de Formation ») consent au client acheteur professionnel qui l'accepte (ci-après le « Client ») une formation répondant à ses besoins spécifiques. Qu'elles soient réalisées en présentiel ou à distance, ces formations sont communément appelées « Formation ».

Article 1 : Prestations vendues

Les formations dispensées par l'Organisme de Formation entrent dans le cadre de la Formation Professionnelle et des dispositions de l'article L. 6313-1 et suivants du Code du Travail.

L'Organisme de Formation propose des formations dans le domaine des relations humaines. Ce sont des actions de formation **non certifiantes** : elles ne délivrent ni diplôme, ni titre, ni certification inscrite au RNCP ou au Répertoire spécifique. Elles sont sanctionnées par une attestation de fin de formation remise à chaque participant.

Les formations sont conçues sur mesure, le plus souvent en intra-entreprise, en présentiel dans les locaux du Client ou dans un lieu choisi avec lui, et le cas échéant à distance. Elles peuvent être financées par le Client, par son opérateur de compétences (OPCO) ou par un autre financeur (par exemple le FIF PL pour les dirigeants non salariés), selon les règles propres à chaque financeur.

A ce titre, les formations proposées par l'Organisme de Formation font l'objet d'un programme de formation qui, en fonction de la demande faite par le Client, précise les objectifs, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

La participation aux formations dispensées par l'Organisme de Formation implique de la part du Client qu'il ait vérifié que les participants à la formation possèdent bien les connaissances requises et/ou répondent en termes de compétences pour pouvoir suivre les formations, et qu'il informe, le cas échéant, l'Organisme de Formation des dispositions prises ou à prendre pour l'accueil, l'accès et l'accompagnement des publics en situation de handicap, afin que ces spécificités soient prises en compte.

Il est important de rappeler que l'organisme de formation respecte les principes de non-discrimination et d'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap, conformément à la législation en vigueur et, en cela, veille à garantir l'égalité d'accès à la formation pour toutes et tous, sans distinction fondée sur le handicap, en offrant les aménagements nécessaires pour que chacun puisse suivre la formation dans des conditions optimales.

Article 2 : Application des conditions générales de vente

Les présentes CGV sont applicables à toute action de formation passée auprès de l'Organisme de Formation.

Toute commande d'une formation implique que le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Article 3 : Documents contractuels

La commande est considérée comme validée à réception du « bon pour accord » apposé et signé par le client sur la proposition qui lui a été adressée.

A la demande du Client, l'Organisme de Formation lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client engage l'Organisme de Formation en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Lorsque la formation est achetée par une personne physique à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation est conclu conformément aux articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail. La personne dispose alors d'un délai de rétractation, et aucune somme ne peut être exigée avant son expiration ; l'acompte éventuel ne peut dépasser 30 % du prix convenu.

Article 4 : Modification de la commande – Annulation ou report

Tout report de formation à l'initiative du Client doit être communiqué à l'Organisme de Formation au moins 8 jours avant la date prévue. En cas de non-respect de ce délai, le montant total de la formation sera dû.

En cas d'annulation du fait de l'Organisme de Formation pour raisons exceptionnelles (maladie du formateur, accidents, grèves, conditions météorologiques…), la ou les journées concernées seront reportées dans les meilleurs délais sans dédommagement ni pénalité due au Client.

L'Organisme de Formation se réserve le droit, notamment en cas de participants insuffisants, de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une session de Formation, jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de Formation, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans cette hypothèse, l'Organisme de Formation procèdera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de tout autre coût.

Article 5 : Prix et règlement

Nos prix s'entendent HT. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité.

Une facture correspondant au montant validé lors de la commande est adressée au Client à l'issue de la formation. Elle est à régler à réception par chèque ou virement bancaire.

En application de la loi n° 92.1442 du 31 décembre 1992, toute somme non payée à l'échéance donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalités égales à (3) trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de (40) quarante euros (Loi n°2012-387 du 22 mars 2012).

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCO, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de l'Organisme de Formation et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCO dont il dépend.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, l'Organisme de Formation procèdera à l'envoi de la facture aux organismes concernés.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Client.

CE DOCUMENT EST STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET À L'ATTENTION DU CONCERNÉ MENTIONNÉ CI-DESSUS. CE DOCUMENT NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TRANSMIS À D'AUTRES PERSONNES SANS UN ACCORD PRÉALABLE AVEC ARMELLE VIVIEN – MINDFUL COACHINGS.

Dans le cas où l'OPCO/l'organisme tiers ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation et/ou que l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

L'Organisme de Formation se réserve le droit, le cas échéant, de demander un acompte au Client. Le montant et les modalités de paiement de cet acompte seront alors précisés dans la Proposition.

Article 6 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de l'organisation des sessions de formation, dans ses locaux ou dans des locaux extérieurs à sa charge, le Client s'engage à ce que les conditions d'accueil des participants respectent la législation en vigueur notamment en matière de conformité des locaux, et en particulier, le cas échéant, concernant les publics en situation de handicap.

Le Client s'engage à respecter et faire respecter par les participants aux formations les dispositions du règlement intérieur de l'Organisme de Formation dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Dans le cas où des participants en situation de handicap participent à l'action de formation, l'organisme de formation s'engage à rendre ses actions de formation accessibles à tous. Il est en capacité de mettre en œuvre des aménagements raisonnables afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque participant, sur demande préalable, que ce soit des aménagements matériels, humains ou pédagogiques. Le processus de gestion PSH sera lancé sur demande spécifique du Client (voir document « S Processus gestion PSH MODELE-V2611 », disponible sur demande).

Dans le cas de formation à distance le Client s'engage à fournir aux participants le matériel, les applications et les connexions nécessaires.

Dans le cas d'utilisation de dispositifs, matériels, d'applications ou de connexion spécifiques au Client et/ou aux publics formés, celui-ci s'engage à les mettre à disposition de l'Organisme de Formation.

Article 6 bis : Prévention des violences, du harcèlement et des discriminations

L'Organisme de Formation s'engage à prévenir et à traiter toute situation de violence sexiste ou sexuelle, de harcèlement (moral ou sexuel) ou de discrimination survenant pendant une formation. Il dispose à cet effet d'un protocole de prévention et de traitement, annexé au règlement intérieur remis à chaque participant avec le programme et la convocation.

Toute personne victime ou témoin d'une telle situation peut la signaler à Armelle Vivien, référente, par mail à armelle.vivien@mindfulcoachings.com ou par téléphone au 06 80 45 87 31. Le signalement est traité avec confidentialité et sans délai.

Lorsque la formation se déroule dans ses locaux, le Client s'engage à informer l'Organisme de Formation de tout fait de cette nature dont il aurait connaissance et à coopérer à son traitement, dans le respect de ses propres obligations d'employeur.

Article 7 : Supports et propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis au cours de la formation sont la propriété intellectuelle de l'Organisme de Formation.

Le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de l'Organisme de Formation.

CE DOCUMENT EST STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET À L'ATTENTION DU CONCERNÉ MENTIONNÉ CI-DESSUS. CE DOCUMENT NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TRANSMIS À D'AUTRES PERSONNES SANS UN ACCORD PRÉALABLE AVEC ARMELLE VIVIEN – MINDFUL COACHINGS.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 8 : Renseignement, réclamation

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente et/ou demande d'information doit être faite par mail à armelle.vivien@mindfulcoachings.com, qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

Toute réclamation doit être formulée exclusivement par messagerie en utilisant le formulaire CONTACT du site mindfulcoachings.com ou directement à l'adresse armelle.vivien@mindfulcoachings.com.

L'Organisme de Formation accuse réception de chaque réclamation et y apporte une réponse dans les meilleurs délais. Chaque réclamation est enregistrée et analysée afin d'améliorer la qualité des formations.

Article 9 : Responsabilité

L'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par le Client.

Il appartiendra au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par l'Organisme de Formation.

La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 10 : Politique de confidentialité et données personnelles

L'Organisme de Formation s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

Les Données, si elles font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisme de Formation, sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement de la Formation, puis pendant la durée de conservation des pièces justificatives exigée par la réglementation (contrôle de la formation professionnelle, financeurs, certification qualité).

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un mail à armelle.vivien@mindfulcoachings.com.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

CE DOCUMENT EST STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET À L'ATTENTION DU CONCERNÉ MENTIONNÉ CI-DESSUS. CE DOCUMENT NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TRANSMIS À D'AUTRES PERSONNES SANS UN ACCORD PRÉALABLE AVEC ARMELLE VIVIEN – MINDFUL COACHINGS.

En cas de sous-traitance, l'Organisme de Formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de Formation demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

Article 11 : Dispositions générales

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation.

L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui découlent en vertu des présentes CGV ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation qui demeure responsable à l'égard du Client. Toute sous-traitance, y compris le recours à un intervenant en portage salarial, fait l'objet d'un contrat écrit qui précise la répartition des responsabilités et l'engagement du sous-traitant à respecter les exigences du Référentiel national qualité (Qualiopi).

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Saint-Étienne, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

16.11.26

MINDFUL COACHINGS

Armelle Vivien
10 rue Maurice Ravel
42230 ROCHE LA MOLIERE
Siret : 492 433 008 00033
APE 8559A

CE DOCUMENT EST STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET À L'ATTENTION DU CONCERNÉ MENTIONNÉ CI-DESSUS. CE DOCUMENT NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TRANSMIS À D'AUTRES PERSONNES SANS UN ACCORD PRÉALABLE AVEC ARMELLE VIVIEN – MINDFUL COACHINGS.

CE DOCUMENT EST STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET À L'ATTENTION DU CONCERNÉ MENTIONNÉ CI-DESSUS. CE DOCUMENT NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TRANSMIS À D'AUTRES PERSONNES SANS UN ACCORD PRÉALABLE AVEC ARMELLE VIVIEN – MINDFUL COACHINGS.